



Déclaration liminaire CAPD du 21 février 2013

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs,

Dans un contexte de transition politique qui voyait arriver avec un grand soulagement de la part des enseignants, des réformes ambitieuses, le SE-UNSA constate à regret une situation de crispation et de crainte alors que s'engagent autant de chantiers que nous appelions de nos vœux.

Au demeurant, ce contexte difficile pour les enseignants déjà stigmatisés ne doit pas nous détourner, nous syndicats, de notre profession de foi, de nos mandats ; de **notre opposition quasi-unanime à l'époque à une semaine de 4 jours** décidée et annoncée sans aucune concertation par Xavier Darcos à la rentrée 2008.

**Le Se-UNSA réaffirme ici qu'il est favorable à l'allègement de la journée scolaire.**

Par un retour à la semaine de 4 jours et demi... soit.

Au Se-UNSA, nous assumons ce choix cohérent de nous inscrire dans une démarche participative autour de la nouvelle réforme des rythmes de vie. Participative sur le fond mais critique sur la forme.

En effet, force est de constater que par une incitation financière dont on veut croire qu'elle avait vocation à aider les communes, **Vincent Peillon ne fait qu'engendrer confusion, incompréhension et précipitation. Car faut-il rappeler que dans le Gard, nous sommes à la veille des vacances scolaires ?** Comment les communes pourront exposer leur proposition d'organisation aux conseils d'école avant le 9 mars quand nous sommes en vacances jusqu'au 11 ? **Décidément non, nous répétons qu'incitation engendre ici de la précipitation.**

Confusion et incompréhension de surcroît car cette réforme n'en finit pas de créer des clivages et du malaise chez les enseignants et cristallise du coup tous les maux de la profession **occultant tous les aspects positifs de la loi d'orientation.** Cette loi qui devait replacer l'École en tête des priorités de la nation.

Oui positifs, car ne nous y trompons pas, les chantiers engagés par Vincent Peillon n'ont rien de commun avec ceux accomplis par son prédécesseur loin s'en faut. A fortiori en cette période de restriction budgétaire. Dont acte...

Rappelons que **notre Ecole sort d'un quinquennat** qui a supprimé 80 000 postes dans l'Éducation, rayé de la carte les IUFM, les Réseau d'Aide aux élèves en difficulté. Rappelons-nous du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, des atteintes insupportables à l'école maternelle, de la baisse drastique de scolarisation des 2 ans. Ces régressions brutales avaient plongé toute notre profession dans une logique de résignation avec les conséquences que chacun

mesure aujourd'hui. Après avoir voulu faire croire à l'opinion que l'aide personnalisée pourrait résoudre l'échec scolaire, nous nous sommes donc vus imposer sans aucune concertation l'aberration d'une semaine de 4 jours.

Alors que **s'engage une dynamique inverse**, et même face aux imperfections d'un décret ou les maladresses d'un ministre, **qu'avons-nous à gagner à refuser en bloc une loi d'orientation qui programme 54 000 nouveaux postes, le rétablissement d'une formation initiale dès septembre 2013 sous la forme des ESPE, qui réinstaura le remplacement de tous les départs en retraite, l'affirmation du rôle de l'école maternelle et la scolarisation des moins de 3 ans, la mise en œuvre du principe de « Plus de maitres que de classes », la redéfinition des cycles à l'école primaire et du contenu du socle commun, la création d'un Conseil supérieur des programmes afin d'en alléger les contenus ?**

A l'heure où le ministère accepte également de mettre en chantier la question des directions d'école, de l'aide aux élèves en difficulté, du handicap à l'école, ne devons-nous pas prendre part à ce réformisme ? Nous associer à la réflexion, engager des négociations, participer aux comités de pilotages, et nourrir le débat au lieu de dire NON purement et radicalement, quitte à jeter le bébé avec l'eau du bain.

Mais si l'on doit encore discuter au niveau national, il nous appartient maintenant au niveau local d'**anticiper sur les conséquences** encore imperceptibles **d'une réforme menée à la hâte**... et sur deux rentrées de surcroît. Avec des communes partantes pour 2013, d'autres pour 2014. Ceci nous laisse présager d'un véritable casse-tête pour nous-mêmes ainsi que pour l'administration mais surtout de situations invivables pour les enseignants pendant l'année de transition qui se présente.

Dans la logique de cette **transition en deux temps**, **nous voulons attirer votre attention, monsieur le directeur académique sur la question des conditions de service des équipes ; des ZIL, des TD, des BD, de ceux à temps partiels ou qui vivent loin de leur lieu de travail... Peut-on les mettre au pied du mur le 31 mars à quelques jours du mouvement et à 3 mois de la fin de l'année scolaire ? Il faut du temps pour anticiper certains changements dans nos vies professionnelles.**

Il y a un véritable risque d'engager les personnels et vos services dans un mécanisme irréversible où nous aurons tout à perdre, a fortiori si le temps péri-éducatif organisé à la va-vite n'atteint pas l'objectif fixé pour les rythmes de vie des enfants. Nous le répétons, la question du service des enseignants est indissociable de celle des nouveaux rythmes et nous vous demandons de prendre en compte nos demandes qui répondent à cette double préoccupation et de les relayer auprès des communes :

1. Obligation pour les mairies de proposer une organisation claire au conseil d'école avant la date limite de transmission aux Conseils Généraux, laissant le temps de la discussion en cas de désaccord et en tout état de cause, pas d'annonce publique avant d'avoir l'avis des enseignants.
2. Priorité à l'allègement de l'après-midi.
3. Venir le mercredi matin, oui, mais pour 3h minimum.
4. Pas de temps méridien supérieur à 2h sauf accord avec les enseignants afin de mettre en œuvre des activités propices à des apprentissages plus efficaces.
5. Les activités pédagogiques complémentaires font partie intégrante du service des enseignants. En aucun cas, ses modalités ne sont du ressort des maires. Tout comme l'aide personnalisée !

6. La question de l'utilisation des salles de classe doit faire l'objet d'une concertation et de l'approbation des enseignants.

**Enfin Monsieur le directeur académique, nous vous demandons de transmettre en amont notre demande que soit reconduite l'incitation financière de l'Etat pour les communes souhaitant mettre en œuvre les nouveaux rythmes en 2014 afin de prendre le temps indispensable que suppose une telle organisation.**

C'est à ces seules conditions que nous pourrions nous féliciter de la réussite de la réforme des nouveaux rythmes de vie, tous protagonistes confondus.

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs, je vous remercie.